



1197 Prangins, le 27 avril 1982/ss

**MUNICIPALITÉ  
DE  
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 5/82

Concerne: terrain de football aux Abériaux

Municipal responsable: M. Pierre Antenen

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En 1974 a été construit le nouveau terrain de football avec éclairage adéquat.

Lors de ces travaux a été posé tout un système de drainage, recouvert de 30 cm de terre végétale. A force d'utiliser ce terrain, la terre végétale s'est tassée au point de devenir dure comme du béton. De ce fait, l'eau ne peut plus s'écouler à travers la terre pour rejoindre les tuyaux de drainage et le terrain de jeux devient impraticable pendant une bonne partie de la saison (1981/1982 : octobre à fin mars).

Pour parer à cet état de choses, nous vous proposons un assainissement avec aération, fertilisation et réensemencement du terrain:

- 1) Façon de fentes de drainage, section 8/30 cm tous les 6 mtr., à 45° de l'axe du terrain. Ces fentes sont remplies de ballast sec 0/20 pour mise en communication de la pelouse avec la couche drainante et les drainages
- 2) Défeutrage soigné de la pelouse, évacuation des déchets
- 3) Aération intensive avec machine ad hoc (carottage)
- 4) Fourniture et épandage de sable 0/3 sur une épaisseur de 1 cm
- 5) Eventuellement fourniture et épandage de terre végétale fine pour mise à niveau des dépressions
- 6) Ensemencement avec des graines de gazon spéciales 10/15 gr/m<sup>2</sup>, engrais spécial et passage treillis pour égalisation.

Le devis pour ces travaux sur une surface de 121 x 80 m = 9680 m<sup>2</sup>

(= dimension du terrain jusqu'aux barrières) se monte à	Frs. 34'000.--
dont à déduire une participation du F.C. Prangins de	Frs. 2'000.--
Total	Frs. 32'000.--

D'autre part, le F.C. Prangins s'engage à faire effectuer par ses membres certains travaux, d'entente avec l'entreprise.

./.

Quant à un éventuel subside du Sport-Toto, une demande sera faite en temps opportun.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 5/82 concernant une demande de crédit pour réfection du terrain de football aux Abériaux,  
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1/ d'accorder un crédit de Frs. 32'000.-- pour la réfection du terrain de football aux Abériaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 avril 1982 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard

Le secrétaire

A. Badel